

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À la première séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie suivant l'élection générale du 4 novembre 2007 et convoqué par le directeur général, tenue le 18 décembre 2007 à 20 h 05, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Réjean Gélinas

Monsieur Mario Lebel
Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

EST AUSSI PRÉSENT, un membre du personnel cadre, monsieur Serge Carpentier Secrétaire général et directeur des communications.

À l'ouverture de la séance, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, invite les commissaires à désigner une présidente ou un président pour la séance.

Nomination d'une
présidente pour la
séance

RÉSOLUTION CE 4 1207 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique, que, jusqu'à la nomination de la présidente ou du président, la séance est présidée par l'un des commissaires désigné à cette fin par le comité exécutif;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand soit désignée pour présider la présente séance du conseil des commissaires jusqu'à la nomination de la présidente ou du président.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé à l'adoption de l'ordre du jour et d'un procès-verbal.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 5 1207 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1207-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 6 1207 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 août 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 1207-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Les membres du comité exécutif procèdent ensuite à la nomination à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif.

Nomination à la
présidence

RÉSOLUTION CE 7 1207 : CONSIDÉRANT que le comité exécutif nomme, parmi ses membres, autres qu'un commissaire représentant du comité de parents, la présidente ou le président du comité exécutif;

Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que monsieur le commissaire Réjean Gélinas soit nommé président du comité exécutif.

Adopté unanimement

Monsieur Réjean Gélinas prend le siège de président.

Nomination à la
vice-présidence

RÉSOLUTION CE 8 1207 : CONSIDÉRANT que le comité exécutif nomme, parmi ses membres, autres qu'un commissaire représentant du comité de parents, la vice-présidente ou le vice-président du comité exécutif;

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que monsieur le commissaire Mario Lebel soit nommé vice-président du comité exécutif.

Adopté unanimement

Projet de
règlement relatif à
la fixation du jour,
de l'heure et du
lieu des séances
ordinaires du
comité exécutif

RÉSOLUTION CE 9 1207 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la Loi sur l'instruction publique, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit donné avis public du projet du Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du comité exécutif décrit au document 1207-03 et qu'il soit procédé au dépôt de ce projet;

QUE la date prévue de l'adoption de ce règlement soit lors de la séance du comité exécutif du 29 janvier 2008.

Adopté unanimement

À 20 h 10, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 10 1207: Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie soit ajournée au 29 janvier 2008 à 18 h 00.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire